

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/03/2022 au 31/03/2022

N° Cesu employeur : Z2617505990001
MONSIEUR MAXIME TASSIN
 72 R DE NORMANDIE
 92400 COURBEVOIE

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
 24 AV D ARES
 33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	113,31 x 2,900 % = 3,29	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	113,31 x 6,800 % = 7,71	
MALADIE		115,33 x 13,000 % = 14,99
VIEILLESSE	115,33 x 7,300 % = 8,42	115,33 x 10,450 % = 12,05
ALLOC. FAMILIALES		115,33 x 5,250 % = 6,05
ACCIDENT DU TRAVAIL		115,33 x 2,490 % = 2,87
FNAL		115,33 x 0,100 % = 0,12
CFP		115,33 x 0,550 % = 0,63
CSA		115,33 x 0,300 % = 0,35
CDS		115,33 x 0,016 % = 0,02
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	115,33 x 4,010 % = 4,62	115,33 x 6,010 % = 6,93
IRCEM PREVOYANCE	115,33 x 1,120 % = 1,29	115,33 x 2,050 % = 2,36
POLE EMPLOI		115,33 x 4,050 % = 4,67
TOTAL DES COTISATIONS	25,33	51,04

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 93,29 €

Net à payer avant impôt sur le revenu: 90,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	93,29 €	Net payé en euros	:	90,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	06/04/2022
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 4044332 enregistrée le 01/04/2022

Nombre d'heures travaillées:	3	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	115,33 €
		Assiette des cotisations	:	115,33 €